

## BILAN ANNUEL 2021

# Tribunal administratif de Limoges



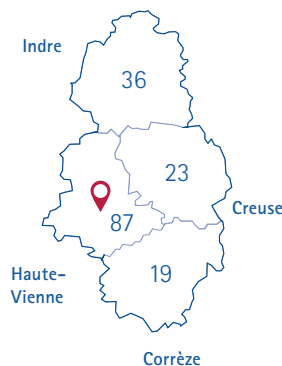
**Patrick GENSAC**  
Président du tribunal  
administratif de  
Limoges

L'année 2021 signe le maintien d'une activité soutenue au sein du tribunal administratif de Limoges. Contrairement à l'année précédente, le tribunal a constaté une hausse des recours de 4,5 % (soit 2 046, contre 1 958 en 2020). Traitant majoritairement du contentieux des étrangers (38,27 %), le tribunal a jugé 1 992 affaires dans un contexte d'accroissement des recours en référé. Par ailleurs, le délai prévisible de jugement a été ramené à 10 mois et 20 jours, soit 72 jours de moins qu'en 2020.

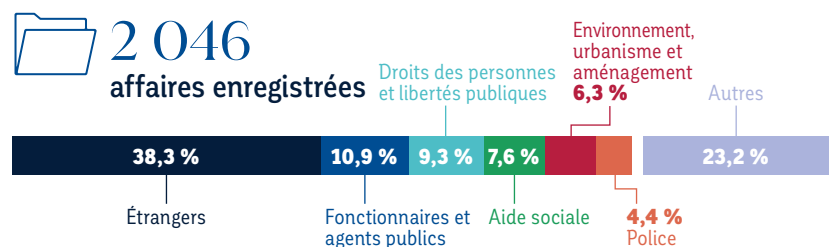
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le public ainsi que les parties sont accueillis dans des nouveaux locaux, dont une nouvelle salle

d'audience, qui respectent les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les avocats disposent désormais d'un bureau pour s'entretenir avec leurs clients.

Ces résultats, ainsi que la nouvelle disposition des locaux, marquent la forte mobilisation de l'ensemble de la communauté juridictionnelle d'une part, pour accueillir les justiciables des trois départements de l'ex-région Limousin dans de meilleures conditions, et d'autre part répondre à l'ensemble de leurs attentes dans un contexte de hausse constante du nombre de recours. La priorité pour le tribunal est de les traiter au mieux tant par le contentieux que par la médiation.



## 2021 en chiffres




### Effectifs de la juridiction

**21**  
personnes dont :

**9**  
magistrats

**12**  
agents de greffe



**1 992**  
affaires jugées  
↘ 4,3 % par rapport à 2020



**10 mois et 20 jours**  
de délai prévisible de jugement  
↘ 18,4 % par rapport à 2020



**10**  
médiations enregistrées  
↘ 47,4 % par rapport à 2020



**78,9 %**  
de requêtes reçues  
via Télérecours  
↗ 4,1 % par rapport à 2019